

# CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

Shooting : « LIDL »

## **ENTRE:**

La société **SHOT IN MARS** dont le siège social est situé 26 quai de Rive Neuve, 13007, Marseille, France, immatriculé au RCS\_Siret 829 326 545 00 029, et représentée par Monsieur Sina FRIFRA, Régisseur général, ci-après dénommée LA PRODUCTION  
Téléphone : 06 11 87 58 07

d'une part

## **ET :**

La commune de Saint Mitre les Remparts, représenté par son Maire en exercice Monsieur Vincent GOYET, agissant en tant que Maire de Saint Mitre Les Remparts dument qualifié pour traiter et signer, domicile à l'Hôtel de Ville 9 avenue Charles Degaulle 13920 Saint Mitre Les Remparts , ci-après dénommé LE CONTRACTANT

d'autre part.

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informé que notre société SHOT IN MARS prépare actuellement le tournage de LIDL le vendredi 24 Septembre 2021.

## **I. Objet de la convention**

Nous vous confirmons, par la présente, votre proposition d'utiliser le hall de la salle de spectacles de La Manare situé place de La Manare 13920 Saint Mitre les Remparts dont la mairie et la propriétaire, comme loges pour notre tournage.

## **II. Prise d'effet - Durée**

Remise des clés le Jeudi 23 Septembre 2021 à 14H - Rendu le Vendredi 24 Septembre 2021 à 15H.

Utilisation entre le Jeudi 23 Septembre 2021 et le Vendredi 24 Septembre 2021.

## **III. Conditions - Indemnité - Mise à disposition**

Cette mise à disposition est convenue à titre gracieux.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20210920-DEC2021-92-A1  
Date de télétransmission : 23/09/2021  
Date de réception préfecture : 23/09/2021

#### IV. Assurance

LA PRODUCTION a souscrit les assurances nécessaires à sa profession garantissant tout dégât ou incident accidentel pouvant intervenir.

Assurance de la production : CIRCLES GROUP

LE CONTRACTANT devra fournir l'attestation d'assurance du lieu de tournage à première demande de LA PRODUCTION.

#### V. Remise en état

LA PRODUCTION s'engage à restituer le lieu nettoyé.

Pour les besoins du dit tournage, les pots placés place Neuve seront éventuellement déplacés par la société qui les a installés. Dans le cas d'une éventuelle dégradation, tout coût de réparation, remplacement et remise en état sera en charge de LA PRODUCTION.

S'il était constaté des dégradations occasionnées par le personnel du producteur, LA PRODUCTION s'engage à faire indemniser LE CONTRACTANT ou à faire effectuer, selon les normes, souhaits, charte décorative du CONTRACTANT, par les entreprises de LA PRODUCTION les travaux de réparation rendus nécessaires.

Fait à Marseille, le 22/09/2021

En deux exemplaires

Pour SHOT IN MARS  
Mr Sina FRIFRA

Pour LE CONTRACTANT  
Maire de Saint Mitre  
Les Remparts

